



AUTORISATION PARENTALE



Je soussigné(e) :

Téléphones personnel : Travail/portable :

Adresse mail parent :

Autorise l'élève :

NOM : Prénom :

Né(e) le : Classe :

A faire partie de l'Association Sportive du collège Armande Béjart

Activité(s) choisie(s) (entourez celle(s) de votre choix) :



Handball



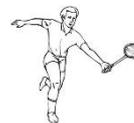
Basket



Futsal



Ultimate



Badminton



STEP / Circuit Training

Handball	Basket	Futsal	Ultimate	Badminton	STEP / Circuit Training
Mercredi 13h-15h Jeudi 12h45-13h30	Lundi 12h45-13h30	Mercredi 13h-15h Vendredi 12h45-13h30	Mardi 12h45-13h30	Mercredi 13h-15h	Mercredi 13h-15h

J'accepte que les responsables de l'A.S. autorisent en mon nom une intervention chirurgicale ou médicale en cas de besoin (Rayer la mention en cas de refus)

Concernant les créneaux du midi, les enseignants d'EPS viendront ouvrir le portail à 12h40 (pour le mercredi le rendez-vous sera fixé également). Les élèves descendront au gymnase avec le professeur. **Aucun retard ne sera accepté ! Les retardataires ne rentreront qu'à 13h25 avec les autres élèves. L'échelle de sanction se trouve au dos de ce document et s'applique à l'ensemble des élèves inscrits.**

L'AS étant soumis au règlement intérieur du collège, un appel sera effectué à chaque séance et vous serez avertis en cas d'absence de votre enfant le lendemain par la vie scolaire.

Une fois le règlement de 30 euros effectué, votre enfant pourra dans la mesure du possible participer aux entraînements et aux compétitions dans une ou plusieurs compétitions. Les différents déplacements sont toujours organisés sous la responsabilité des professeurs d'EPS.

En cas de questions ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante :

ascallegearmandebejart92@gmail.com

A l'inscription, il faut joindre :

- ✓ Cette fiche remplie et signée
- ✓ 30 Euros en chèque à l'ordre de l'A.S. du collège de Meudon-la-Forêt, en espèces ou avec le PASS + 92

L'inscription engage l'élève à respecter les règles de l'AS, la ponctualité et l'assiduité.

Meudon-la-Forêt, le

Signature des parents



Autorisations accordées et réglementations :

- En signant l'inscription, vous autorisez les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes pour effectuer la demande de licence :
- Nom
 - Prénom
 - Sexe
 - N° de téléphone
 - Adresse mail
 - Niveau de certification de jeune officiel
 - En situation de handicap
- *Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.*
- *RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline COURTET à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.*
- *Assurances & le Règlementaire : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.*

Motifs	Nombre de fois	Conséquences
Retard	Aucun retard accepté	Interdit d'AS le jour du retard si vous n'êtes pas à l'heure
Insultes / Moqueries	1 ^{ère} fois	Avertissement
	Autres fois	Fin de séance et appel aux parents
Non respect des règles	1 ^{ère} fois	Avertissement
	Autres fois	Fin de séance et appel aux parents
Bagarres	1 ^{ère} fois	Interdit d'AS la semaine suivante Mise au courant de la direction et des parents
	Autres fois	Exclusion définitive de l'AS sans remboursement

Signature des parents